

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 80.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 15 MAI 2025

- En exercice : 89
- Présents : 54
- Votants : 73 (19 procurations)
- Suffrages exprimés : 71 (68 pour, 3 contre et 2 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le quinze mai deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le neuf mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Serres (commune de Serres), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Claude PESCE
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS représentée par M. Jean-Christophe PIK à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Elisabeth DEPEYRE représentée par M. Jean DEPEYRE à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN représentée par Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN à qui elle a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Maurice BRUN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par Mme Marianne ROUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP représenté par sa suppléante, Mme Violette VIAL
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison : M. Robert GAY représenté par M. Jean-Marc DUPRAT à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI

- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jacques CHASTEL
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
 - Mme Arlette MAYER représentée par M. Florent ARMAND à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER représentée par M. Patrick CLARES à qui elle a donné procuration
 - M. Franck PERARD
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Cécilia LOUVION représentée par Mme Christiane GHERBI à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE représenté par M. Jean-Louis CLEMENT à qui il a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Cyril DERDICHE
 - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Bernard CODOUL à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Patricia SOUGEY LARDIN
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO représenté par M. Pascal LOMBARD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Christian CHAUVIN
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Larnage-Montéglin : M. Pierre SEINTURIER
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de Mison : Mme Marilyne RICHAUD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP

- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Sisteron : Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

ORDRE DU JOUR : Avis sur le projet d'entretien pluriannuel des cours d'eau porté par le SMAVD sur le territoire de la CCSB

La CCSB a pour compétence obligatoire la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

De 2018 à 2021, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) a réalisé, pour le compte de la CCSB, un diagnostic des enjeux GEMAPI sur le territoire de l'intercommunalité, notamment sur le bassin versant du Sasse.

Par la suite, la CCSB a délégué au SMAVD l'exercice de la compétence GEMAPI, sur la période 2022-2027.

Cette délégation prévoit l'entretien pluriannuel des cours d'eau situés sur les communes de Authon, Bayons, Bellafaire, Châteaufort, Clamensane, Entrepierres, Faucon du Caire, Gigors, la Motte du Caire, le Caire, Melve, Mison, Nibles, Saint Geniez, Sisteron, Turriers, Valavoire, Valernes, Vaumeilh et Ventavon.

Pour mener à bien cette opération, le SMAVD a déposé une demande d'autorisation environnementale et une déclaration d'intérêt général auprès des services compétents, le 4 août 2023.

Comme le prévoit le Code de l'Environnement, le dossier réputé complet et régulier doit maintenant être soumis à enquête publique. L'avis d'enquête publique a été notifié par arrêté inter-préfectoral n°2025-092-002 du 2 avril 2025. Celle-ci aura lieu du 19 mai au 31 juin 2025. Un commissaire enquêteur a été désigné et assurera des permanences dans les mairies de La Motte du Caire et de Sisteron.

Le conseil communautaire de la CCSB a jusqu'au 2 juin 2025 pour formuler un avis sur le projet.

Ce dernier correspond à un plan de gestion établi pour la réalisation d'une opération groupée d'entretien régulier et de restauration de cours d'eau.

Il concerne les années 2024 à 2027 du Plan Pluriannuel d'Entretien et de Restauration des cours d'eau (PPRE) porté par le SMAVD pour la CCSB et la Communauté de Communes Jabron, Lure, Vançon, Durance.

Les principales actions concernent notamment :

- des interventions dans le lit principal avec la suppression de la végétation implantée sur les lits de galets et un arasement des bancs alluviaux ;
- le traitement des embâcles et la suppression des seuils artisanaux nuisant au bon écoulement des eaux
- le maintien d'une végétation des berges lorsqu'elle est bien positionnée ou la coupe sélective des espèces arborées inadaptées aux berges ou en mauvais état sanitaire.

Le projet ne prévoit aucune protection de berge en génie-civil ni aucune construction d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire donne un avis favorable sur le projet d'entretien pluriannuel des cours d'eau, porté par le SMAVD.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.



Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Publiée le : **21 MAI 2025**

Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.